



## Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 16 octobre 2020

- Commission permanente -

### **Avec son fonds exceptionnel, la Région aide les associations sportives et culturelles à traverser la crise**

Réunis en Commission permanente, ce vendredi 16 octobre 2020, les élus régionaux ont voté, sur proposition de la présidente de Région, Carole Delga, l'attribution des aides directes aux associations pour les soutenir dans cette période de crise sanitaire.

Dans le cadre de son fonds « **Solutions Associations Occitanie** » adopté en avril dernier, la Région Occitanie a **maintenu toutes les subventions 2020 aux associations**, même lorsqu'elles ont été contraintes d'annuler leurs actions en raison des conditions sanitaires. Ce sont ainsi près de **2 700 associations** qui ont été soutenues pour un **montant total de 30 M€**

Le fonds prévoyait également un volet pour **aider les associations à faire face à des pertes de ressources propres**. La Région a ainsi répondu favorablement à **144 demandes** pour un montant de **1,9 M€**

*« Les associations représentent le poumon de la vie culturelle, sportive, bien souvent sociale et solidaire des communes, qu'il s'agisse des métropoles ou des communes rurales. Leur présence, leurs actions d'ouverture vers l'autre, vers l'art et en faveur de l'épanouissement sont essentielles pour l'équilibre de notre société. Elles ont été durement touchées pendant le confinement mais ont réussi pour la plupart à résister à cette première étape de la crise. Aujourd'hui, avec les nouvelles restrictions, nous devons être extrêmement vigilants pour maintenir leur vitalité et faire que ce ne soit pas un coup de grâce. Je pense particulièrement au secteur culturel, dont je recevrais vendredi prochain les acteurs, pour trouver avec eux des solutions. Le maintien des subventions et le fonds exceptionnel étaient une première réponse d'urgence, nous devons désormais construire ensemble un modèle adapté pour garantir l'avenir de notre tissu associatif, de son action et de ses emplois. »*  
a notamment déclaré Carole Delga.

La Région a également décidé d'exonérer de loyers les associations hébergées au sein de bâtiments de la Région pour une durée de 6 mois.

**Depuis le début de la crise, la Région Occitanie a fait le choix de protéger les plus fragiles**, de répondre aux besoins des entreprises tout en préparant la reprise économique en mobilisant un **plan d'urgence de 370 M€**, avec un effet levier de 600 M€. **La nouvelle phase de restriction des déplacements représente une nouvelle épreuve pour le tissu économique et associatif**. La Région Occitanie sera **aux côtés de chacun** pour aider à traverser la crise.

#### ■ **Contact presse :**

**Service Presse :** [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr) - [@presseoccitanie](https://www.instagram.com/presseoccitanie)

Toulouse : 05 61 33 53 49 / 52 75 Montpellier : 04 67 22 81 31